

Des informations sur « Mon parcours handicap »



La loi du 11 février 2005 demande
les mêmes droits et les mêmes chances
pour chaque personne.



La loi du 11 février 2005 aide
les jeunes en situation de handicap
à faire des études.



Maintenant les jeunes en situation de handicap
sont plus nombreux à continuer des études
après le lycée.



Mais ils ne sont pas encore assez nombreux.

Pour mieux les accompagner,
Plusieurs services de l'état
se sont réunis
pour créer une page d'information
sur le site « Mon parcours handicap.gouv.fr ».



La page s'appelle « **études supérieures et handicap** ».

Cette page donne des informations faciles à lire sur les aides et les droits des personnes accompagnées qui souhaitent faire des études.



Les informations sont :

- les papiers nécessaires pour s'inscrire dans une école
- les aides adaptées aux personnes en situation de handicap
- bien choisir les études
- comment adapter la vie des étudiants en situation de handicap
- se préparer à un futur métier
- savoir quelles sont les personnes à contacter.



Beaucoup de personnes ont travaillé pour créer cette page d'information :

- des représentants de l'état
- des professionnels de l'enseignement
- des associations qui connaissent bien le handicap
- des étudiants en situation de handicap
- des parents de personnes en situation de handicap qui souhaitent faire des études

Le site « **Mon parcours handicap** » a été créé avec l'aide de la CNSA et de la Caisse des Dépôts.



La CNSA est la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.



La CNSA est un établissement public qui travaille avec l'état.

La CNSA donne de l'argent pour aider les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.



La CNSA informe les personnes âgées et les personnes en situation de handicap sur leurs droits et les aides auxquelles elles ont droit.



La Caisse des Dépôt est un établissement public financier.

La Caisse des Dépôts :

- aide les personnes à se loger
- aide les entreprises
- donne de l'argent pour protéger la planète
- accompagne le parcours de vie des français



Ce document a été réalisé par l'atelier FALC de l'ESAT de Lourdes et relu par un comité de relecture composé de personnes en situation de handicap intellectuel. Il respecte les règles du « Facile à lire et à comprendre ». Ces règles permettent de rendre l'information accessible à tous.

© logo européen Facile à lire : Inclusion Europe.
Plus d'informations sur le site : www.esay-to-read.eu